



VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N°11 :

**ASSOCIATION MARCHES PUBLICS
D'AQUITAINE - DESIGNATION DE
DEUX REPRESENTANTS**

Séance ordinaire du 27 Mars 2018

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 27 Mars 2018

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 30

Absent : 1

Excusés : 4

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Philippe FARGEON, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Jessica CASTEX, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Bruno QUERE, Claire LAYAN, , Christine COLIN, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Bernadette HIRSCH-WEIL (à Agnès FOSSE), Nancy TRAORE (à Alain MARC), Emilie MACERON-CAZENAVE (à Gwénaél LAMARQUE), Emmanuelle CHOIGNOT (à Claire LAYAN)

Absent : Jean-Bernard MARCERON

Secrétaire : Thierry VALLEIX

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2018

DOSSIER N° 11 : ASSOCIATION MARCHES PUBLICS D'AQUITAINE - DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS

RAPPORTEUR : Philippe FARGEON

Par délibération en date du 8 avril 2014, le Conseil Municipal a désigné deux représentants de la ville du BOUSCAT auprès de l'association Marchés Publics d'Aquitaine, un titulaire, M. TARIS, et un suppléant, M. LAMARQUE.

L'association Marchés publics d'Aquitaine (Ampa), regroupe aujourd'hui 750 collectivités ou structures publiques qui se sont fédérées pour mieux gérer leurs achats. L'association met notamment à disposition une plate-forme dématérialisée de l'achat public au profit de ses adhérents.

Suite au décès de Monsieur Joan TARIS, il convient de procéder à la désignation de deux nouveaux représentants.

VU l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de l'association Marchés Publics d'Aquitaine,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
34 voix POUR

Article unique : Désigne deux représentants du Conseil Municipal au sein de l'Association Marchés Publics d'Aquitaine, un titulaire et un suppléant :

<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
M. LAMARQUE	M. QUERE

Fait et délibéré le 27 mars 2018

LE MAIRE,



Patrick BOBET